

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet opcv. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet opcv et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GASPAL CONVERTIBLES

Code ISIN : FR0010028233

Cet opcv est géré par GASPAL GESTION

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion du FCP est de rechercher une surperformance par rapport à l'indice Exane ECI Euro par l'intermédiaire d'une gestion active d'un portefeuille de valeurs mobilières constitué essentiellement d'obligations convertibles ou assimilées, en faisant bénéficier à l'investisseur du couple rendement/risque particulier des obligations convertibles.

La politique de gestion est basée sur une gestion fondamentale (analyse du chiffre d'affaires, résultats, cash-flow, stratégie, politique de croissance externe des sociétés) et discrétionnaire de l'allocation d'actifs et sur une sélection d'obligations convertibles ou assimilées sans autre contrainte que géographique et dans le respect des limites d'exposition. Le processus d'investissement comporte trois étapes : l'estimation de la volatilité (amplitude de variation d'un titre, d'un fonds, d'un marché ou d'un indice sur une période donnée) implicite de l'obligation convertible, l'analyse de l'action sous-jacente et de ses perspectives bénéficiaires et enfin la construction d'un portefeuille en accord avec les anticipations des gérants et la gestion globale des expositions aux actions et aux taux d'intérêt.

L'opcv investit en permanence à hauteur de 60 % minimum de l'actif en obligations convertibles, en obligations échangeables, en obligations remboursables, en obligations à bons de souscription, ou en titres participatifs, principalement libellés en euros (20% maximum pourront être investis en devises autre que l'euro). Les obligations ou produits assimilés libellés en devises feront l'objet d'une couverture de change systématique. Les obligations convertibles reconstituées sont obtenues par association de produits actions et produits de taux. L'opcv pourra investir dans la limite de :

- 40% en titres de créances négociables, dont des bons du trésor, et/ou dans des obligations notamment du secteur privé, de toutes notations, y compris des titres notés en catégorie spéculative ou non notés jusqu'à 30% de l'actif.

- 40% en actions de la zone euro, majoritairement de moyenne et grande capitalisation, et de façon accessoire dans les actions de petite capitalisation,

Afin de gérer ses liquidités, l'opcv pourra investir jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM français ou européens coordonnés, gérés par GASPAL GESTION ou d'autres entités de gestion.

Ainsi, l'exposition à chacune de ces catégories pourra varier selon l'appréciation de la société de gestion :

- une exposition en actions de la zone euro dans la limite de 50%,

- une exposition sur des titres de créances et instruments du marché monétaire dans la limite de 40%.

L'opcv pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés de la zone euro en vue de couvrir le portefeuille contre les risques de taux et/ou d'actions ou de l'exposer à ces mêmes risques, sans rechercher de surexposition.

Affectation du résultat : Capitalisation des revenus.

Durée minimum de placement recommandée : supérieure à 2 ans.

Recommandation : cet opcv pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres sont centralisés chaque jour à 11 heures (J) et exécutés sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse du jour (J).

La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 4 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet opcv est classé dans cette catégorie en raison de son exposition discrétionnaire aux marchés actions et de taux.

L'investissement sur les actions de petite et moyenne capitalisations peuvent induire des fluctuations importantes et rapides à la hausse comme à la baisse de la valeur liquidative compte tenu d'une faible liquidité de ces marchés.

L'opcv est soumis à un risque de perte en capital.

RISQUES NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des instruments de taux peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. En outre, l'exposition en titres spéculatifs « high yield » peut induire un

risque de défaillance des émetteurs.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital (avant que celui-ci ne soit investi).

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

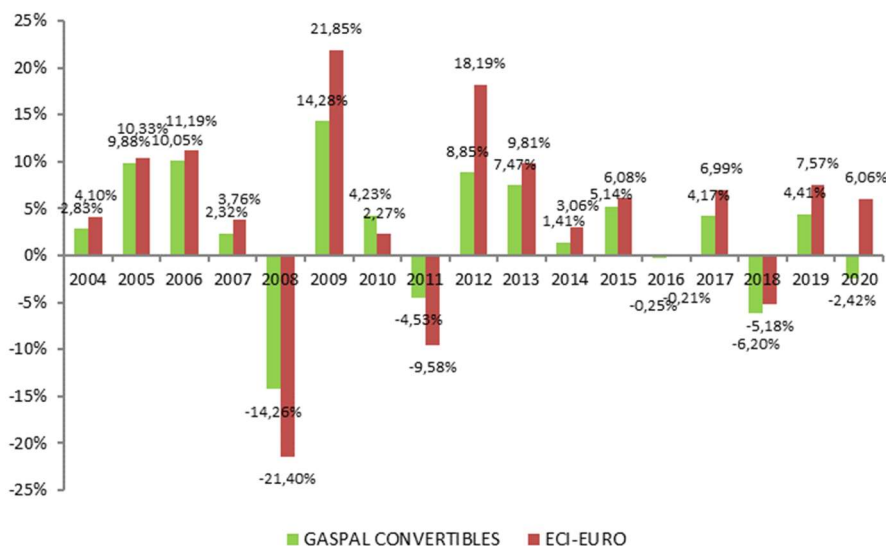
Frais prélevés par l'opcv sur une année	
Frais courants	1.52%*
Frais prélevés par l'opcv dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

*Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'opcv lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.gaspalgestion.com.

Performances passées



AVERTISSEMENT

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'opcv.

DATE DE CREATION DE L'OPVM :

7/11/2003.

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU

COURS DE LA PERIODE : ---

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : GASPAL GESTION, 7 Boulevard de la Madeleine, 75001 PARIS.

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.gaspalgestion.com.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion.

REGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du fonds peuvent être soumis à taxation.

La responsabilité de GASPAL GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.gaspalgestion.com, ou gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.

Cet opcv est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

La société GASPAL GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13/10/2021.